

Décision

Générale

colonial

Décision n° 79-437-1933 Divers.

n° 79-437-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 437 du 30/04/1933

Date de publication
8 avril 1933

Date du numéro
30 avril 1933

TEXTE INTÉGRAL

la nommée Kaïna, Dankali adnité, a été autorisée à effectuer un stage, en qualité d'élève infirmière, au dispensaire féminin de Djibouti, Elle aura droit à un salaire mensuel de 90francs. Le chef du service de santé, le commandant du cercle des Adaëls et la directrice du dispensaire féminin ont été chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui aura son effet pour compter de la veille de la mise en route de l'intéressée,